Zeitschrift: Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen
Herausgeber: Association Internationale pour l'Histoire des Alpes
Band: 25 (2020)

Artikel: Vieillir au village dans les Pyrénées au tournant du XXe siècle
Autor: Bonnain-Dulon, Rolande
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-905990

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vieillir au village dans les Pyrénées au tournant du XXe siècle

Rolande Bonnain-Dulon

Zusammenfassung – Altwerden in einem Dorf in den Pyrenäen an der Wende zum 20. Jahrhundert

In bäuerlichen Gesellschaften waren Altern und Altenpflege Probleme, die das alltägliche Leben prägten und durch die Landflucht im 19. Jahrhundert noch verstärkt wurden. Die Stammfamilie, in der drei Generationen unter einem Dach zusammenlebten, schien trotz Spannungen in der Lage zu sein, diese Probleme zu bewältigen. Die Mikroanalyse eines Dorfes in den Ausläufern der Pyrenäen ermittelt als Folgen dieser Situation unter anderem die Ehelosigkeit und Intensivierung nachbarschaftlicher Beziehungen. Die Stammfamilie blieb weiterhin eine kulturelle Konstante, auch wenn ihr Zweck weniger der Fortbestand des Hauses war als der Schutz ihrer Mitglieder.

Le vieillissement et les questions de prise en charge des seniors par la collectivité et la famille sont à l'ordre du jour. Une attention croissante a été portée par les chercheurs aux liens de proximité et aux formes de soutien que la famille peut apporter à ses membres présents[1] pour lutter contre l'isolement, soigner la dépendance et remplacer les services sociaux absents ou défaillants.[2]

Comment le problème s'est-il posé quotidiennement dans les sociétés traditionnelles paysannes de la France du XIXe siècle[3] touchées par l'exode rural et le développement des activités tertiaires? Ici, on se propose de conduire une analyse fine, d'après le modèle des enquêtes ethnographiques sur le processus et les pratiques engendrées par le vieillissement dans les Pyrénées centrales où a été constatée une forme particulière d'organisation familiale: la famille souche.[4] Famille étendue, où un seul enfant se marie et reste au foyer,[5] elle est bien

adaptée au mode de production des régions montagneuses qui associe petite propriété terrienne et exploitation des prairies et des forêts. Lui sont associées des coutumes d'héritage et des stratégies matrimoniales qui accordent données économiques et données démographiques dont le but est d'assurer la reproduction à l'identique de la maison et de ses biens.[6] Le moment le plus important du cycle familial est celui où l'héritier se marie.[7]

La coexistence de trois générations dans le même habitat devait faciliter les soins et les services aux plus âgés, mais les enquêtes menées dans les années soixante-dix rapportent aussi l'existence de tensions entre alliés, de problèmes de hiérarchie dans les ménages, de rancœurs dues à l'inégalité entre héritiers et exclus du patrimoine.[8] Qu'en était-il alors de la solidarité dont on parle tant aujourd'hui, des devoirs envers les aînés quand l'État-providence n'existait pas encore? Et qu'en est-il en particulier quand l'émigration des cadets et aussi des aînés[9] met en péril le lien intergénérationnel et soulève la question du vieillir seul ou presque seul dans une région où la cohabitation est une norme? Qu'en est-il également des solidarités transversales?

Pour répondre à ces questions, on dispose de l'état-civil[10] et des recensements de population.[11] Grâce aux renseignements fournis par l'agent recenseur (nom, prénom, âge, lieu de naissance, statut matrimonial, profession ou fonction), on peut tirer un instantané de la composition des familles, rendre vivants ces groupes familiaux, animer leur histoire déjà donnée par l'état civil et leur devenir tel qu'il était prévu dans les contrats de mariage.[12] Seront repérées les personnes âgées de plus de 60 ans, âge choisi par l'Administration pour les distinguer ou non du reste de la population active. Il s'agira alors de retrouver l'environnement familial dans lequel elles vivaient[13] et leur devenir quarante ans après, soit une génération plus tard. Cette démarche permet d'entrer dans l'intimité des familles et d'appréhender la place des seniors, à la fois dans les unités sociales élémentaires et dans la collectivité villageoise.

Laborde, un contexte démographique particulier

Depuis l'enquête pluridisciplinaire sur les Baronnies commencée en 1973, nous connaissons mieux l'histoire de la famille et la reproduction sociale dans cette partie du piémont pyrénéen. Laborde, le village analysé ici, fait partie des 27 communes désignées sous le vocable de Baronnies où les dynamiques familiales, le mariage et l'émigration ont été beaucoup étudiés.[14] Cette commune, composée d'un noyau central et de plusieurs quartiers[15] plus ou moins éloignés, vivant de polyculture, d'élevage bovin et surtout ovin, a comme caractéristique d'appartenir à la fois au syndicat de la Basse Montagne des Baronnies en tant

qu'institution et au syndicat de la Haute Montagne des Baronnies depuis 1852, disposant ainsi d'un accès facile aux pâturages et aux bois.

Alors que la population des 27 communes des Baronnies passe de 7328 habitants (1806) à 10 031 (1836) pour décroître et atteindre 9873 h (1866), et 6583 h (1911), la population de Laborde passe de 431 h (1806) à 590 h (1866), pour perdre un tiers de ses habitants entre 1872 et 1911 (cf. Tab. 1). La nouvelle législation de 1804 régissant les héritages avait permis la création de nombreuses maisons: 91 en 1826, elles seront 136 en 1872 en raison du partage des patrimoines.[16] C'est la situation du village en bordure de la montagne des Baronnies qui explique cette anomalie démographique: elle a permis d'absorber le surcroît de population car les cadets du second Empire vont usurper les terrains communaux de la Basse montagne.

La population de Laborde présente déjà en 1876 un taux de vieillissement (12,3 pour cent) moins important par rapport au reste de la France (16 pour cent).[17] L'étude de la pyramide des âges, en 1872, montre la présence de fortes anomalies, malgré la légère décroissance de la population du village depuis 1836 (cf. Tab. 2). Le sex ratio de 1,14 indique qu'il y a moins de femmes que d'hommes: on garde davantage les garçons que les filles, ce que l'on constate surtout à la génération des 20–29 ans. Cette inégalité s'explique par l'histoire et par le sexe: les filles entre 20 et 29 ans partent temporairement (parfois définitivement) pour gagner leur dot. Ce creux se retrouve jusqu'en 1891. À ce moment, les garçons sont plus nombreux, car on les garde comme main d'œuvre familiale. Le creux masculin dans la génération des 30–39 ans s'explique, lui, par les migrations définitives des années de la seconde République et du second Empire. Le dernier creux démographique chez les hommes comme chez les femmes correspond aux déficits de naissances de la fin de l'Empire et des débuts de la Restauration (conscription et disette de 1817).

Quarante ans plus tard, le village est moins peuplé et sa population a vieilli: le pourcentage de sexagénaires et plus est passé à 18,9 pour cent. Les maisons ont perdu un quart de leurs effectifs: le chiffre moyen d'habitants par maison est passé de 4,46 à 4,02, la structure familiale s'est allégée, mais fondamentalement n'a pas changé. Il existe toujours un sex-ratio de 1,10. Il y a moins d'enfants (on en déclare en nombre absolu et relativement moins que 40 ans plus tôt) (cf. Tab. 2). On constate toujours la sous-déclaration des fillettes, déclaration corrigée à la classe d'âge ultérieure où elles sont plus nombreuses que les garçons partis soit à l'école soit comme domestiques dans une autre agglomération. À la classe d'âge des 30–39 ans, les garçons sont revenus, pas les filles. Ensuite, vont rester au village tous ceux nés sous le second Empire et plus tôt. Les âges au décès sont de 68,9 ans pour les hommes contre 65,6 ans pour les femmes.

Un modèle familial ébranlé en 1872?

Étant donné le modèle en usage, c'est-à-dire celui de la famille souche où le couple de grands-parents vit avec un enfant marié et ses petits-enfants et parfois un ou plusieurs germains célibataires de l'héritier – ou de l'héritière dans le cas du mariage en gendre –, la prise en charge des anciens est assurée.[18] Ici, on ne se débarrasse pas d'un aïeul vivant trop longtemps, comme on l'a vu dans d'autres parties de la France.[19] Au contraire: ils prennent part aux travaux de l'exploitation s'ils sont encore valides. Quand les infirmités s'alourdissent, ils rendent alors de menus services, techniques pour les hommes, domestiques pour les femmes. Ils ont cédé la chambre de l'ouest aux nouveaux mariés selon les termes du contrat de mariage. Quand ils deviennent trop malades, c'est la bru ou une fille célibataire qui assure les soins quotidiens.

Vivre autonome

En 1872, ce modèle familial a déjà été ébranlé par la forte émigration des jeunes, pas seulement celle des cadets (dont c'était de tout temps la vocation de quitter la maison familiale), mais aussi celle des aînés. Pour une population de 607 habitants, 136 maisons et 139 ménages, il existe encore 22 familles souche[20] et on compte 76 hommes et femmes âgés de 60 ans et plus, soit 12 pour cent de l'agglomération (cf. Tab. 1).

Pour prendre en compte l'isolement dont pourraient souffrir les personnes âgées de plus de 60 ans, il faut regarder la composition des ménages, au sens statistique. On peut ainsi distinguer les *isolés*, c'est-à-dire ceux qui vivent seuls dans leur habitation. D'après le recensement de 1872, ils sont très peu nombreux (trois): il s'agit de deux veuves (64 et 82 ans) et d'un homme de 76 ans. Ils relèvent des catégories inférieures du revenu et habitent tous le quartier du Village, noyau le plus peuplé de l'agglomération. Ces isolés ne sont pas des célibataires, leur solitude provient d'une rupture du lien conjugal. Pour faire face aux difficultés de la vie quotidienne, ils dépendent de la bonne volonté des voisins pour effectuer les tâches qu'ils ne peuvent plus remplir seuls.

On a beaucoup parlé du célibat qui a frappé les communes rurales. C'est un phénomène qui arrive dans la seconde moitié du XXe siècle dans son aspect paroxystique, car il touche alors les héritiers, et non plus les cadets.[21] À Laborde, en 1872, on compte cinq *célibataires* sexagénaires. Les deux célibataires hommes habitent le quartier du Village, là où il y a des services: ce sont des cas particuliers. L'un est le fils d'Arnaud Duplan, ancien maire et médecin: Bernard (82 ans), est prêtre et vit dans la maison de son père, assisté par une nièce née à

Lortet (50 ans), issue du mariage de la sœur de Bernard. On suppose qu'elle lui sert de domestique (son âge le lui permet), puisque le ménage n'en déclare pas d'autre. Quand Bernard décèdera, Joséphine restera au village et héritera de son oncle, lui-même héritier de son père. L'autre célibataire est Dominique Ca., un cadet de 61 ans, issu de la maison Gailhou, une des plus importantes de Laborde. Suite à un échec électoral, le frère de Dominique est parti exercer son activité de géomètre dans la plaine et a confié l'exploitation (la maison et les terres) à un très prolifique ménage de métayers. Le frère cadet est donc servi et entouré par une nombreuse maisonnée. Il s'agit donc de deux cadets célibataires appartenant à l'élite du village, et qui jouissent d'un certain confort et de la considération des habitants en raison de leur appartenance à deux «bonnes maisons».

Quittons le monde masculin pour celui des femmes. D'après les sources, il y a trois filles célibataires de plus de 60 ans à Laborde. Dans quel cadre vivent-elles? Sont-elles prises en charge par la famille?

La première, Thérèse Cla.-Janguilhem, 66 ans, ne vit pas dans la maison des Arribes, dont elle est issue (c'est son frère cadet, fait héritier, qui y réside avec sa famille). Elle s'est installée non loin de là, avec un autre frère, Laurent, célibataire de 56 ans qui exerce la profession de charron (comme le frère marié). En raison de son activité, Laurent est déclaré chef de ménage, Thérèse l'assiste dans ses obligations relationnelles, dans la culture du jardin et dans d'autres tâches domestiques. La seconde, Louise Du.-Talabot, 80 ans, vit à Gachassans, un quartier éloigné, dans la maison de son neveu par alliance. Elle doit s'occuper des trois enfants du couple. Enfin, dernier cas, celui de Thérèse De.-Martial, 60 ans, qui a une fille naturelle âgée de 27 ans, elle-même mère d'un enfant de 7 ans. Thérèse vit avec son frère veuf, âgé de 68 ans dans une petite maison au quartier de la Bouchette. Ces trois cas attestent d'un célibat non choisi et imposé par des niveaux de fortune insuffisants. Toutefois, ces femmes ne vivent pas seules et sont prises en charge par la famille, leurs germains, une nièce.

Célibataire ne veut pas dire isolée et vivant hors de tout lien familial, qu'il soit naturel ou construit, surtout quand on est une femme, mais ce faible chiffre des célibataires et la façon dont elles sont prises en charge ne fait pas oublier l'émigration des filles vers des destinations plus ou moins lointaines, faute de dot suffisante pour convoler et afin de ne pas rester à la charge de l'héritier.

Il existe d'autres formes familiales témoignant des difficultés de l'existence: il s'agit des *couples âgés sans enfants* présents que ceux-ci n'aient jamais vu le jour, qu'ils soient décédés de maladie ou partis en ville ou à l'étranger. On en compte quatre: un au Village, deux aux Arribes et un ménage modeste habitant à Gachassans. Aucun de ces couples n'a eu d'enfants, ni l'occasion d'en adopter, en raison de leur faible niveau de revenu. Le cas de ces ménages sans enfants ni héritiers désignés n'est pas à confondre avec celui de François So.-Calouyet, 70

ans, né à Grézian, marié à Jeanne Du. et dont la maison est issue d'un partage entre germains. Apparemment, le couple vit seul, mais il a installé dans une habitation contigüe et forcément très modeste, le ménage du fils Paul, marié à une femme plus âgée et mère d'un enfant naturel. François So. et Jeanne ne sont donc pas vraiment isolés, mais n'ont pas voulu installer le nouveau couple chez eux, que ce soit pour des raisons de place ou d'inimitié.

Des *ménages incomplets avec enfants* sont relativement nombreux à Laborde. On peut dire incomplet, car le mariage étant l'acte le plus important de la vie sociale, les mères célibataires souffrent d'un handicap: pas de conjoint et pas de famille du conjoint dans leur environnement social. Elles ajoutent à la faiblesse de leur revenu la charge de l'élevage d'un enfant qui risque fort de ne pas se marier, comme c'est le cas déjà vu *supra* de Thérèse De.-Martial ou de Marie-Anne No.-Jouane, qui élève deux enfants et sa nièce. Il existe huit cas de mères célibataires avec enfants dans la commune, mais aucune n'est âgée de plus de 60 ans. Il y a bien le cas de Marie Du.-Merli, 69 ans, mais sa fille Elisabeth a épousé un garçon menuisier (né à Lortet) et, du point de vue de l'isolement, Marie se range plutôt dans la catégorie des veuves et des veufs dont l'union a été brisée par le décès du conjoint.

En 1872, on dénombre 11 *veufs* et 15 *veuves* de 60 ans et plus à Laborde, chacun vivant dans sa maison, avec un enfant marié et parfois des petits-enfants, ce qui représente une forme incomplète de la famille souche mais une forme normée. Si on calcule l'âge moyen des parents, on obtient des résultats presque semblables: 71 ans pour les hommes, 71,6 ans pour les femmes. Il ne s'agit pas de calculer la fragilité plus forte chez les uns plutôt que chez les autres, si les veuves sont plus nombreuses et si la mortalité serait plus forte chez les hommes. En fait, s'il y a plus de veuves que de veufs chez les 60 ans et plus, c'est parce que les hommes sont plus âgés lorsqu'ils convolent.

Quel est le statut de ces «démariés» dans leur famille? Est-ce que la mention «chef de ménage» établit un état de la hiérarchie dans le groupe de résidence, un pouvoir dans la prise de décisions et partant le traitement qu'il exerce ou reçoit de sa famille? L'agent municipal chargé du recensement connaît toutes les personnes du village et leur histoire. C'est un enquêteur fiable car tout en satisfaisant aux exigences de l'administration, il peut se faire l'écho des situations et fonder ses mentions avec pertinence.

Autorité et responsabilité

Chez les veufs de 60 ans et plus, 7 hommes sur 11 sont qualifiés chefs de ménage, chez les veuves de la même catégorie, 12 sur 15 le sont, soit une pro-

portion relativement plus forte que chez les hommes. Cette différence peut s'expliquer par la pratique d'une activité autre que l'agriculture. En regardant l'âge, la profession, et l'environnement familial des 11 veufs de notre échantillon, on voit que chez eux, ce n'est pas l'âge mais l'activité qui détermine leur qualification en tant que chef de ménage. Ainsi, Jean-Pierre Du.-Hou., 82 ans a beau avoir un fils de 47 ans qui revient du Pérou, il est toujours inscrit comme chef de ménage, car il est le pharmacien du village. C'est encore le cas de Dominique Dut.-Reyent, 66 ans, ancien instituteur en retraite, qui vit avec sa fille (mariée avec un instituteur), et un petit-fils: il est à la tête du ménage. C'est aussi le cas de Simon De.-Tuha, 82 ans, cultivateur, chef de ménage, malgré un fils marié et deux petits-enfants: ici, la terre lui appartient, l'autorité accompagne la possession, elle la fonde même. En revanche, un métier pénible et exercé désormais par un fils ou un gendre entraîne un «déclassement». C'est ce que l'on constate chez les deux tailleurs de pierre des Arribes et chez Jean-Louis Gu.-Bouchette, ancien tisserand.

Voyons un peu la situation des veuves avec enfants, chez qui l'agent recenseur ne fait jamais mention d'une profession, autre que celle de ménagère: 12 sont déclarées chef de ménage, 3 ne le sont pas. Les veuves chef de ménage le sont «par absence», pourrait-on dire: soit elles vivent seules (cf. *supra*), soit elles ont des filles célibataires, soit elles ont des fils non mariés comme Thérèse Co.-Larriou (née à Arrodets et mère de deux fils célibataires et agriculteurs). Dans un seul cas, la veuve vit avec sa fille mariée, (le mari, absent, est parti travailler en dehors du village). En outre, dans deux cas, la veuve prend en charge un enfant adulte, mais handicapé. Quelles sont les trois autres veuves qui ne sont pas chefs de ménage, quand on sait que cette mention recouvre autant la responsabilité que l'autorité? Elles vivent toutes au quartier du Village et toutes les trois cohabitent avec un fils ou une fille mariée, le fils ou le gendre prenant la place du chef de ménage décédé ou absent. C'est donc bien l'existence du successeur qui décide de l'attribution de la mention, aux yeux de l'agent recenseur. Dans tous les cas, ce qui est pris en compte, c'est la perspective de la perpétuation de la maison – pour les agriculteurs –, ou de l'activité – pour les artisans.

La dernière catégorie est représentée par les *mariés sexagénaires* dans notre analyse. On compte 20 hommes et 13 femmes, ces dernières étant toutes plus jeunes que leurs conjoints (leur âge moyen est de 62,8 ans contre 70,6 pour les hommes). La différence d'âge constatée chez les veufs et les veuves se retrouve ici et joue explicitement dans la hiérarchie du ménage telle qu'elle est rapportée. Dans l'attribution de la mention de chef de ménage, la différence d'âge des conjoints joue: le plus âgé est vu comme le plus responsable. Cette mention de chef de ménage revient traditionnellement à l'homme adulte et cultivateur, même lorsqu'il est très âgé et que l'héritier est marié et a des enfants. Il existe

cependant une réelle entente dans certains couples de parents âgées, Plusieurs conjoints décèdent la même année ou l'année suivant la mort de leur partenaire. L'autorité s'affirmera davantage en fonction du statut par rapport à l'héritage lorsque l'union se fait entre un héritier ou une héritière. Dans ce dernier cas de figure, elle s'affirme différemment. Le père conserve son statut mais l'ambiance est meilleure; le gendre coopère davantage sans heurts avec son beau-père, alors qu'une bru apporte d'autres façons de faire et se trouve être toujours en position de rivalité avec la mère.

La différence d'âge apporte aux hommes d'autres avantages, outre l'autorité et le poids dans la prise de décisions au sein du couple. La femme, étant plus jeune, peut mieux le prendre en charge dans sa vieillesse et l'informer de la vie au village.

Éviter la solitude

Les liens familiaux jouent un rôle certain dans la dernière partie de la vie, qu'ils soient verticaux ou transversaux. C'est l'environnement du groupe de résidence qui peut faire la différence pour les femmes âgées quant à leur prise en charge et leur éviter les désagréments du vivre seule dans un village éloigné. Ainsi, Louise La.-Barou, née à Espèche et âgée de 77 ans en 1872. Elle a eu 5 enfants, dont seuls certains se sont mariés au village et ont leur vie propre aux Arribes alors que les parents demeuraient à la Goutille. Une de leurs filles, Thérèse vit là avec eux et son fils. Ce dernier prendra plus tard en charge sa mère et l'aïeule âgée de 80 ans malgré la précarité d'une installation récente et illégale. Ces relations d'aide ne sont pas réservées aux mères veuves. Bien que les cas soient moins nombreux, cinq en 1872, les veufs cohabitent dans leur grand âge avec leur fils. Ces relations d'aide intergénérationnelle sont courantes et même impératives selon la coutume locale, car il est impensable qu'un veuf puisse se débrouiller seul et assumer les tâches domestiques.[22] Aux parents âgés, on rend par l'assistance quotidienne les soins qu'ils vous ont prodigués pendant l'enfance. Il s'agit ici de reconnaissance et non d'obligation en tant qu'héritier. Nul ne saurait s'y dérober au risque d'être mal considéré par la collectivité d'autant qu'à cette époque, il n'y a pas à Laborde de structures d'aide, sauf des relations de voisinage établies séculairement entre les maisons.[23] Cette situation va d'ailleurs perdurer.[24]

Il n'y a pas que les parents qui bénéficient de la présence et de l'assistance des membres de la famille. «La parenté unit, elle crée des droits et des obligations morales auxquelles on ne peut se soustraire», écrivait Meyer Fortes.[25] Dans cette société inégalitaire, où les cadets ne recevaient pas toujours une dot

pour partir s'établir ou émigrer, on pourrait penser qu'il existait des relations de concurrence et d'inimitié entre germains. Or, il existe plusieurs cas de cohabitation entre enfants d'une même famille. Pas celui où les parents gardent une fille célibataire pour prendre soin d'eux dans leur grand âge, mais celui où frères et sœurs vivent ensemble sans la présence des ascendants. En 1872, il n'y a que la fratrie De.-Janguilhem qui corresponde à ce cas de figure (cf. *supra*). Il y a sept autres cas de cohabitation, mais ils appartiennent à la génération née dans les années Trente et ses membres ne sont pas partis tenter leur chance lors de la grande vague d'émigration de la seconde République et du début du second Empire. Ce sont les «recalés de l'émigration» qui, pour des raisons de santé, de courage, de non-préparation au départ ou d'attachement au foyer familial, ont préféré rester sur place. La cohabitation est plus fréquente dans les ménages de frères, mais il existe deux cas où le frère prend en charge la sœur, mère célibataire.

Il y a aussi la figure où un senior, homme ou femme, marié ou non, accueille temporairement un neveu ou un petit-enfant, dont les parents ont quitté Laborde. Il existe un seul cas de cette configuration: Angélique Du.-Chonin prend chez elle une petite-fille (née en 1867), ainsi que son frère cadet, alors qu'elle vit avec ses deux grands fils célibataires. En regardant l'arbre généalogique, on voit qu'il s'agit des enfants de son fils aîné, futur héritier, dont l'épouse est morte un an plus tôt. Le père reviendra quelques années plus tard pour un départ, définitif, cette fois. Dans les difficultés, la grand-mère est présente. À Laborde, la population ne souffre pas encore vraiment des conséquences du vieillissement. Très peu de seniors vivent dans l'isolement et dans le véritable dénuement, dans cette société pré-montagnarde, aux ressources mesurées. Même les célibataires sont pris en charge d'une façon ou d'une autre (famille ou voisinage). Qu'en sera-t-il quarante ans plus tard?

Famille-souche et dépopulation en 1911

À cette date, on voit nettement que la population a diminué, mais qu'elle a aussi vieilli depuis 1872 (cf. Tab. 1). Le quartier clandestin de la Goutille a été abandonné. Les sexagénaires représentent désormais 18,9 pour cent de la population. Le nombre de célibataires a triplé passant de 5 à 19. Le célibat touche pratiquement autant les garçons – qui n'ont pas pu ou voulu partir – que les filles, qui n'ont pas pu réunir une dot suffisante. Il y a toutefois une différence concernant la prise de décision dans le cas du desservant et de sa servante et aussi, curieusement, dans celui de deux célibataires de bonnes maisons, qui vont prendre en charge leurs neveux et ne se marieront pas, malgré une situa-

tion économique enviable. Le célibat serait-il mieux accepté par rapport à 1872? Les célibataires s'insèrent-ils autrement dans les unités familiales?

Reprenons les critères concernant la qualité de vie quotidienne des seniors labordais. D'abord *l'isolement*. Six personnes vivent seules dans leurs maisons (deux veufs, une veuve et trois femmes, soit deux fois plus qu'en 1872. Certains sont très âgés, comme Louis La. né en 1828 et ont des histoires de vie particulières. Marie-Rose La.-Damien, Veuve Leroux, est issue de la famille d'un forgeron du village. Elle quitte sa famille après ses 24 ans, se marie, devient veuve et retourne habiter à Laborde où elle a fait construire, un peu à l'écart, une maison genre pavillon de banlieue parisienne. Les autres *isolés* n'ont pas quitté Laborde, mais leurs enfants sont partis, comme chez Louis Ba., tailleur de pierre. Enfant naturel, il s'est marié en 1874 dans une maison moyenne, dont le chef de famille était carrier et avait trois filles. Louis aura un seul enfant, un fils qui émigrera en Algérie.

Alors qu'en 1872, le village ne comptait pas de femmes *célibataires* isolées, elles sont désormais trois, résidant soit au Village soit à la Bouchette et dépendent entièrement du voisinage en cas d'accident ou de maladie. Leur nombre est toutefois faible et ne dépasse pas les disponibilités du quartier en matière d'assistance.

Il y a bien d'autres célibataires, mais leur sort est meilleur du point de vue de l'environnement social. On compte dix célibataires masculins âgés de 60 ans et plus aucun ne vivant seul. Les liens intragénérationnels remplacent en fait les liens conjugaux, qui n'ont pu être établis faute de dot ou par charge familiale, même si aucun de ces célibataires n'est un premier-né. Parmi eux, quatre fratries de célibataires et un autre non-marié, qui vit dans le ménage de son neveu. Il s'agit de Jean-Marie Du.-Pé-de-Bié., né en 1843, dans une très petite maison; fils d'un charbonnier, c'est le dernier enfant de la fratrie. Au début des années soixante-dix, il a quitté Laborde; revient ensuite vivre dans la famille de son frère François, qui décède en 1896. Jean-Marie, qui ne se mariera jamais, est alors tourneur sur bois. Son unique sœur, Marguerite, vivait dans la maison familiale avec deux enfants naturels et un petit-fils, qui n'est pas non plus reconnu par son géniteur. Ce petit-fils, une fois adulte, résidera à Bagnères-de-Bigorre et accueillera sa mère et sa grand-mère. L'autre enfant de Marguerite, nommé Jean-Marie comme son oncle et parrain, va choisir de rester au village et se marie avec une jeune fille de Bulan. En 1911, Jean-Marie vit désormais avec son neveu, sa nièce par alliance et sa petite-nièce née en 1895.

Les autres célibataires vivant au sein de fratries devraient avoir des itinéraires plus stables et plus simples. En réalité, il arrive que des transmissions héréditaires échouent, ce qui permet à ces derniers de remplacer à la tête de la maison un aîné ne souhaitant ou ne pouvant pas prendre cette responsabilité.

Laurent Co.-Mingot, par exemple – né en 1849 et prêtre «retraité» – vit avec sa sœur Francine, de deux ans sa cadette. Il l'a rejointe au village après la mort de son frès Célestin, prêtre également, dont Francine était la jumelle et qui tenait son ménage tout en s'occupant de leur père veuf qui décéde en 1884. Laurent est né après Jeanne-Marie, l'aînée (née en 1847), qui s'est enfuie en 1869 à Bagnères-de-Bigorre avec l'aîné d'une autre bonne maison du village. La fuite de l'aînée Jeanne-Marie aura aussi des conséquences chez la famille du marié, les De.-Milhas: là, le troisième fils Hippolyte né en 1849, sera désigné comme héritier par défaut, à cause du départ de l'aîné et de l'inadéquation du second fils, décrit comme de faible constitution lors de la visite médicale préalable à l'inscription sur les listes militaires. Hippolyte restera célibataire, prendra en charge ses petites-nièces et son neveu, qu'il désignera comme héritier.

La famille Crou.-Cazala, qui ne fait pas partie des «bonnes maisons», a vécu d'autres revers. Dans cette famille particulièrement nombreuse (9 enfants), trois enfants – Alexandre, Pierre et Laurent – sont partis très tôt à Paris pour travailler dans la restauration. Les deux premiers en sont revenus assez vite, pendant que Laurent s'y mariait et donnait naissance à deux enfants. Divorcé, il décide de rentrer au pays avec ses enfants à la mort de son père, pour prendre la responsabilité de la maison, ce que concrétise le titre de chef de famille noté dans le recensement: il y finira ses jours.

Ces histoires familiales montrent les difficultés dans la transmission des biens et des valeurs, dès la fin du XIXe siècle, quand l'attrait des villes et de leurs emplois se fait irrésistible, alors que les difficultés de la vie agricole sont de plus en plus fortes.

Six autres femmes célibataires de 60 ans et plus habitent à Laborde. Elles sont intégrées dans une famille qu'elles ont adoptée ou créée. Trois d'entre elles ne souffrent pas de solitude, mais continuent de vivre dans la pauvreté qui a conditionnée leur chemin de vie. Dans ce groupe, on reconnaît les mères célibataires qui vivent avec leur fils. C'est le cas de Jeanne Cla., née en 1837, qui s'occupe de sa maison avec son fils Jean, né sur le tard, journalier; c'est aussi celui de Françoise De., née en 1851, et de son fils Jean-Marie, cultivateur, né en 1878 au quartier Pé-de-Bié. La domestique de chez La.-Yantoy, Françoise Du., née en 1848, est un autre cas de figure: elle doit retrouver là un semblant de famille puisqu'elle y travaille encore à l'âge de 63 ans. Les trois autres femmes célibataires viennent de bonnes maisons et vivent au Village, quartier bien desservi. C'est le cas de Marie La.-Jouanot., née en 1823, qui vit dans la famille de son petit-neveu, ou Francine Co.-Mingot, déjà évoquée plus haut, revenue au village pour tenir la maison de son frère prêtre ou encore Léontine Du.-Cap-de-Coume., petite-fille du pharmacien et fille d'un cadet qui n'a pu profiter du statut de son père (il était retourné au travail de la terre tout en tenant un débit de tabac, alors

que son frère aîné devenait médecin). Elles sont restées dans la maison familiale pour s'occuper d'un frère ou d'un neveu, renonçant à un possible mariage. Léontine, par exemple, prendra en charge son frère cadet et favorisera ses études de pharmacie. Lorsque Jean-François quittera le village pour une officine du piémont, Léontine logera un ménage formé d'un menuisier et de sa famille.

Il y a, dans cette population âgée, des personnes qui ne devraient pas souffrir de la solitude sinon de la pauvreté, comme celles que l'on a décrites plus haut: il s'agit des ménages où les deux époux sont encore vivants et qui peuvent communiquer, s'entraider et s'assister même en l'absence de progéniture. Il y a cinq ménages sans enfants, car l'union s'est faite très tard (parfois un mariage arrangé comme dans le cas de l'institutrice qui épouse à 40 ans un commis de magasin parisien de 30 ans, natif de Laborde et fils d'instituteur).

Aucune famille, toutefois, n'est à l'abri de la maladie ou d'un accident qui séparera les couples. La situation du survivant devient alors plus problématique et est souvent fragile. Ainsi, au cours des années 72–76, la mort du conjoint avait été suivie de très près par le survivant dans au moins cinq cas. On compte 16 familles où un veuf (8 occurrences) ou une veuve (8 occurrences) vivent avec un ou plusieurs enfants, alors qu'ils étaient 26 en 1872. La baisse de la population ne peut pas expliquer ce chiffre moindre qui est à attribuer aux nombreux départs des enfants.

Si la solitude est conjurée, qu'en est-il du *statut* du conjoint survivant? Les hommes, quels que soient l'âge et l'activité (tous se déclarent cultivateurs), sont chef de ménage, même Raymond La.-Ramoun, un cadet qui a construit sa maison au Cloutet et qui, âgé de 83 ans, y vit avec le ménage de son fils et de ses trois enfants et même Bernard Ta.-Cachou, 88 ans, dont le fils marié a déjà un enfant et a pris en charge une petite-nièce de dix ans. Être père de famille vous confère responsabilité et autorité sur le groupe familial jusqu'au décès, c'est une vérité sur laquelle on ne revient pas. Être agriculteur, dans ce contexte, reste plus un statut social qu'une place dans un processus de production.

Qu'en est-il des veuves? Elles sont déclarées chef de ménage quand le fils ou la fille restant au foyer est célibataire, qu'un enfant n'est pas marié et vit avec sa mère, et quand l'enfant au foyer se révèle incapable de prendre la tête de la maison. En quarante ans, les choses n'ont pas changé de ce point de vue. Pour acquérir le statut de chef de famille, il faut être marié(e) et avoir procréé un futur héritier.

L'idéal pyrénéen où le fils se marie, reprend l'activité et a des enfants assure, en principe, le bien-être des anciens et la satisfaction d'avoir transmis intactes la maison et son histoire. Encore faut-il qu'il y ait présent parmi la progéniture un enfant qui n'ait pas été tenté par le départ pour chercher de meilleures conditions de vie, un garçon ou une fille (configuration plus rare et moins riche

en futurs conflits familiaux) capable d'assurer la bonne marche de la maison et que cet héritier ou héritière marié(e) ait des enfants.

Lorsque le ménage n'a pas d'enfants et surtout quand il veut léguer maison et terres à quelqu'un de sa famille, il se tourne vers l'adoption comme chez le hongreur du Village ou le maçon des Arribes qui installe le fils de son frère vivant à Arrodets, sa femme et deux enfants dans une autre partie de sa maison en compagnie du frère cadet de sa femme resté célibataire.

On a vu *supra* l'importance des liens intragénérationnels, pour s'assurer sinon le bien-être, du moins pour se protéger des soucis quotidiens et occasionnels. Qu'en est-il en 1911? On compte six maisonnées réunissant des frères et des sœurs ou une tante. Beaucoup plus qu'en 1872 mais, si on regarde les Labordais de plus de 50 ans, on trouve huit familles où il existera une telle cohabitation entre germains, dont l'un est célibataire. Par contre, on ne voit pas de ménages de célibataires s'annoncer. Peut-être qu'un Pyrénéen émigré se réfugiera-t-il plus tard, à la retraite, dans la maison familiale. On a beaucoup glosé sur les maisons gardant une fille cadette pour prendre soin des ascendants âgés. N'ont été relevés que quatre cas répondant à cette configuration et pour deux cas, cette situation peut s'expliquer par une faiblesse des revenus. La solidarité entre germains est une nouvelle réponse à l'inégalité foncière de cette société.

Cette solidarité s'exerce aussi pour les enfants sans parenté directe au village en raison de l'émigration vers les villes. On relève plusieurs cas d'une telle assistance, six en tout dont deux touchent des Labordais âgés de plus de 60 ans: on connaît déjà Cyrille La.-Lasserre qui accueille sa nièce née à Paris, il y a encore Bernard Ta.-Cachou. qui fait venir de Labastide sa petite-nièce, née en 1901, et qui tiendra compagnie à sa petite-fille née en 1885. Dans ces deux cas, comme dans les autres, les maisons sont un peu plus aisées. Il y a l'assistance et la solidarité, certes, mais encore faut-il avoir les moyens pour remplir les obligations.

Conclusion

Entre 1872 et 1911, dans un contexte historique qui voit l'affirmation des conquêtes coloniales, un fort accroissement de la demande des services urbains et une crise agricole majeure, Laborde perd un tiers de sa population (cf. Tab. 1). Les départs touchent bien entendu les jeunes – sur les 76 appelés entre 1895 et 1916, 36 avaient déjà quitté Laborde et 12 mourront plus tard pour la France. En conséquence, la population vieillit: une personne sur 8 était âgée de 60 ans et plus au début de la troisième République, ceux-ci représenteront une personne sur 6 en 1911, même si leur effectif reste stable. Le nombre de seniors par maison passe de 1 sur 2 à 3 sur 4. En ce qui concerne les conditions dans

lesquelles vivent ces anciens, il y a deux fois plus d'isolés. Le nombre total des recalés de la nuptialité, tous sexes confondus, a été multiplié par 4 et, fait nouveau, ces célibataires, signe de paupérisation, restent au village sans chercher à s'installer dans une autre localité plus riche de possibilités. Ils dépendent alors de la solidarité villageoise qui se matérialise dans les relations de voisinage articulées sur les maisons. Alors qu'en 1872, on dénombrait près de 20 pour cent de ménages de veufs et veuves pris en charge par leurs enfants, ils ne sont désormais plus que 16 pour cent, ce qui laisse à penser que les pères et mères d'enfants partis en ville les ont rejoints. La solidarité entre germains et entre collatéraux est patente, comme le montre le nombre de fratries cohabitant. Il s'agit d'ailleurs plutôt de réciprocité décalée dans le temps. La pluriactivité (travail du bois et des textiles) était de règle au village pour essayer de survivre et l'autorité était reconnue à celui qui apportait du numéraire et à celle qui gérait les ressources de la maison. Quarante ans plus tard, la pluriactivité s'est diversifiée, d'autres ressources, comme le travail de la pierre, ont été trouvées et le village offre davantage de services. L'aspiration à l'autarcie, idéal gouvernant la répartition des tâches dans la famille souche, s'affaiblit même si le modèle familial conserve sa forme traditionnelle. Cependant, le statut éminent continue d'être celui d'agriculteur qui confère à son détenteur une autorité reconnue et permanente malgré l'âge, puisqu'il désigne l'héritier.

Analyser les conséquences du vieillissement et sa prise en charge éventuelle par une population, c'est s'interroger sur l'évolution des rapports sociaux dans un cadre où interviennent des facteurs divers, de la démographie à l'économie. Dans les Pyrénées, à la fin du XIXe siècle, dans une période de décroissance de la population rurale et de crise économique, la famille souche reste encore un modèle et une norme culturelle. Cependant, bien que conservant sa forme traditionnelle de famille élargie, sa dynamique interne change et se répercute sur la maisonnée: elle contribue désormais davantage à la protection de ses membres qu'à la perpétuation de la maison.

	1872	1911
Population	607	402
Nombre de maisons	136	100
60 ans et plus	73	76
Célibataires	5	19
Mariés	38	30
Veufs -es	30	27
Pop 60 ans et +/pop totale	12,0%	18,9%
Pop 60 ans et +/N maisons	0,5%	0,76%

Tab. 1: Laborde entre 1872 et 1911. Source: Archives départementales des Hautes-Pyrénées (ADHP), série M.

Age	1872		1911	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
80–89	4	7	4	5
70–79	13	12	12	14
60–69	21	16	23	18
50–59	31	25	22	22
40–49	47	49	28	28
30–39	34	39	28	19
20–29	44	33	26	22
10–19	56	60	29	34
0–9	65	51	39	29
Total	315	292	211	191

Tab. 2: Pyramide des âges à Laborde.

Notes

1 P. Bourdelais, «Vieillir en famille dans la France des ménages complexes (l'exemple de Prayssas 1836–1911)», *Annales de démographie historique*, 1985, pp. 21–35; P. Bourdelais, *L'âge de la vieillesse*, Paris 1993; D. Debordeaux, P. Strobel (coordonné par), *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, Paris 2003. Plus récemment une riche bibliographie a été dressée par des historiens démographes: M. Oris, I. Dubert, J. L. Viret, «Vieillir. Les apports de la démographie historiques et de l'histoire de la famille », *Annales de démographie historique*, 2015, 1, pp. 201–229.

2 C. Attias-Donfut, M. Segalen, N. Lapierre, *Le nouvel esprit de famille*, Paris 2002; C. Attias-Donfut, S. Renaut, «Vieillir avec ses enfants», *Communications*, 59 (Générations et filiations), 1994.

3 A. Burguière, «Les fondements d'une culture familiale», in: Id., J. Revel (dir.), *Histoire de la France. Choix culturels et mémoire*, Paris 1993.

4 P. Lamaison, C. Levi-Strauss, «La notion de maison», *Terrain*, 1987, pp. 34–39; A. Zink, *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest sous l'Ancien Régime*, Paris 1993.

5 F. Le Play, *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Paris 1871.

6 A. Fine-Souriac, «La famille-souche pyrénéenne au XIXe siècle: quelques réflexions de méthode», *Annales ESC*, 32, 3, 1977, pp. 478–487; P. Bourdieu, «À propos de la famille comme catégorie réalisée», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100, 1993, pp. 32–36.

7 À la différence de la Basse-Autriche étudiée par L. Berkner où l'on constate le même modèle de famille élargie et la même transmission de la maison à un seul enfant et où le moment-clef est celui où le père se retire dans un logement séparé, assurant sa subsistance par un contrat, dans les Pyrénées, le chef de maison ne quitte pas son habitation et participe au travail en commun. L. Berkner, «The Stem family and the Development Cycle of the Peasant Household: an Eighteenth Century Example», *The American Historical Review*, 77, 2, 1972, pp. 398–418.

8 G Augustins, «Maison et société dans les Baronnies au XIXe siècle», in: I. Chiva, J. Goy (dir.), *Les Baronnies des Pyrénées. Maison, modes de vie, société*, Paris 1981, pp. 20–122.

9 R. Bonnain, «Des affaires de famille? Les comportements migratoires pyrénéens au 19e siècle», in: C. Dessureault, J. A. Dickinson, J. Goy (dir.), *Familles et marché XVIe–XXe siècles*, Sillery (Québec) 2003, pp. 199–215; «Les Bigourdans à Paris en 1900. Migrations individuelles ou trajectoires familiales», in: L. Lorenzetti, A.-L. Head-König, J. Goy (dir.), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18e–20e siècles*, Berne 2005, pp. 71–88.

10 Archives départementales des Hautes-Pyrénées, 6M.

11 Ibid., série M.

12 Ibid., série E, étude Duplan et Toujan. Dans le dépouillement des sources, je relève la présence des problèmes de méthode suivants: l'étude du dénombrement de 1872 montre une différence dans la classe d'âge 0–9 ans selon le sexe, soit 51 filles contre 65 garçons, différence que l'on ne retrouve pas à la classe d'âge suivante, celle des 10–19 ans, avec 56 garçons pour 60 filles. Cette relative faiblesse des naissances féminines est-elle due à un mauvais travail de l'agent recenseur ou à une réalité démographique et laquelle: faible nombre des grossesses donnant lieu à des filles, sous-déclaration des naissances des filles ou très faible taux de survie des bébés féminins? Après vérification par l'état civil, on constate que les décla-

rations de naissances des garçons sont effectivement plus nombreuses que pour les filles. Celles-ci seraient accueillies moins favorablement que les garçons.

13 C'est la fin des années relativement fastes de la fin du second Empire, période dont les historiens s'accordent pour parler d'une apogée de la civilisation rurale; elle prend fin en 1880 avec la crise agricole de la fin du siècle mais c'est aussi la période sans guerre sur le territoire français.

14 Augustins (voir note 8); R. Bonnain, «Vivre à Paris en 1900. Les Bigourdans dans le XIXe arrondissement de Paris», *Cultures et solidarités dans les Pyrénées centrales et occidentales. 56e congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, 2005*, Orthez 2007, pp. 69–86.

15 Les quartiers regroupent des maisons crées plus tardivement que le noyau central dit le Village et sont distingués par leurs toponymes. A Laborde, on compte le Castagné, le Perulhé, le Cloutet, la Bouchette, les Arribes, Gachassans et la Goutille dernier quartier créé.

16 Leur effectif suivra la courbe descendante de la population puisqu'elles ne seront plus que 100 en 1911.

17 A. Fauve-Chamoux, «Vieillesse et famille-souche», *Annales de démographie historique*, 1985, pp. 111–125.

18 Bourdelais (voir note 1).

19 E. Claverie, P. Lamaison, *L'impossible mariage, violence et parenté en Gévaudan, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, Paris 1982.

20 A. Fine-Souriac avait calculé qu'il fallait au moins 25 pour cent de famille-souches pour considérer que ce modèle familial était coutumier et constituait une norme culturelle. Cf. Fine-Souriac (voir note 6).

21 P. Bourdieu, *Le bal des célibataires*, Paris 1982.

22 Attias-Donfut/Renaut (voir note 2).

23 R. Bonnain, «Une économie de la sociabilité: entraide, échange et relations de voisinage dans un village pyrénéen», Chiva/Goy (voir note 8); A. Sourdril, G. Augustins, «Du voisinage à la parenté: le système à maison aux prises avec le changement social dans le canton d'Aurignac», *Ethnologie française*, 42, 1, 2012, pp. 79–92.

24 Au début des années soixante-dix du siècle dernier, il n'existait qu'une seule maison de retraite pour tout le département.

25 M. Fortes, *Kinship and the Social Order*, Chicago 1975.